

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS par ent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Cahors, le 9 Septembre 1875

Nous lisons dans les journaux de Paris que, dans une conversation privée, M. le maréchal de Mac-Mahon se serait fort sévèrement exprimé sur les attaques dirigées contre les honorables députés qui ont voté la Constitution.

Le langage du Maréchal-Président n'a jamais varié : fidèle exécuter de la loi, gardien loyal du pacte fondamental, il peut permettre que son gouvernement use de tolérance envers les partis qui cherchent à exploiter son nom.

Quelle serait aujourd'hui la situation, si 70 députés appartenant presque tous au centre droit, n'avaient pas compris que, la Monarchie étant irréalisable, il fallait organiser le gouvernement qui existait de facto depuis quatre ans?

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 7 septembre soir.

Le maréchal de Mac-Mahon est attendu cette nuit à l'Élysée. Le conseil des ministres ne se réunira néanmoins que vendredi.

Le projet de poursuites judiciaires contre le Pays paraît complètement abandonné.

Notre consul à Mostar, est arrivé hier seulement à son poste et, par conséquent c'est aujourd'hui, au plus tôt qu'a pu s'ouvrir la conférence des consuls.

L'ensemble des informations venues de Constantinople, de Vienne et même de Belgrade, est aujourd'hui encore plus rassurant qu'hier. Il est certain, en effet, que la Serbie, loin de mobiliser 80,000 hommes comme l'assure une dépêche de Raguse, a pris l'engagement de maintenir une sérieuse neutralité et d'empêcher désormais des bandes armées de franchir la frontière pour aller se joindre aux insurgés.

En ce qui concerne l'action diplomatique, les insurgés eux-mêmes ne pourront plus se faire illusion s'ils lisent l'article du Journal de St-Petersbourg, signalé aujourd'hui par le télégraphe, dans lequel le gouvernement russe affirme hautement le respect des traités et sa résolution de maintenir le statu quo en l'améliorant.

Dimanche dernier a eu lieu à Evreux un banquet auquel assistaient beaucoup de notabilités bonapartistes et où M. Raoul Duval a prononcé un discours tendant à démontrer que les députés royalistes qui avaient été élus au 8 février, contre les listes républicaines, ont manqué à leurs engagements en votant la Constitution du 25 février.

Revue des Journaux

Gazette de France.

La loi électorale sera évidemment la discussion la plus importante de toutes celles que l'Assemblée devra aborder à la rentrée. C'est sur cette question que, suivant toutes les probabilités, se livrera entre les radicaux et les

modérés la bataille qui décidera du sort du ministère et peut-être du gouvernement. Il en est, en effet, dans une certaine mesure, de la loi électorale comme de la Constitution même dont cette loi n'est que le complément.

Il suffit pour s'en convaincre de parcourir, même sommairement, les projets qui ont été mis en avant, de prêter une oreille distraite aux discussions qui se poursuivent sur ce grave sujet.

Quant à s'inquiéter de ce que doit être la représentation d'un grand pays, des meilleurs moyens à trouver pour assurer l'intégrité et la sincérité de cette représentation, il semble que personne n'en ait souci présentement.

Moniteur universel.

Nous ne croyons pas qu'il y ait une politique pour les villes, et une autre politique pour les campagnes, ni qu'il y ait lieu de les opposer l'une à l'autre. Sous l'empire on a beaucoup parlé des ruraux; certains journaux qui ne pèchent pas par la modération et la clairvoyance, en parlent même encore quelquefois: mais c'est là un mot inventé par les partis pour le jeter à la tête de leurs adversaires, et qui au fond ne signifie rien.

et n'existent que pour cela. Mais ce que l'on peut dire, c'est que le nombre de ceux-ci est plus grand dans les villes que dans les campagnes, qu'ils y sont surtout plus bruyants, et qu'ils peuvent mieux ainsi donner le change sur leur nombre et leur importance.

Aux champs comme dans les villes, ce que veut cette grande majorité qui a besoin d'un lendemain assuré, parce que sans lendemain il n'y a ni commerce, ni industrie, ni agriculture possible, ni salaire certain, ni travail et ni repos, c'est un régime assez libéral pour ne gêner personne dans le libre développement de son activité légitime, assez fort pour imposer à tous le respect et l'obéissance, pour faire rentrer tous les réfractaires dans les rangs.

Voilà ce qu'on demande partout en France, ce à quoi partout on aspire: seulement cette grande voix d'ordre et de paix se fait peut-être plus énergiquement entendre dans les campagnes que dans les villes, parce que les notes discordantes y ont moins d'éclat et moins d'habileté à dissimuler leur petit nombre sous leur activité criarde.

La politique n'est pas sans doute différente ici et là; mais les jugements qu'on y porte sur la politique sont souvent plus téméraires dans les cités que dans les champs; et la grande raison est que le paysan juge les choses sur leurs résultats mêmes, sans s'inquiéter de ce qu'en pensent les partis, tandis que le citadin laisse trop souvent les partis lui communiquer leur impression, lui dicter son approbation ou sa critique.

L'absence d'esprit de parti, voilà ce qui nous a frappé dans un récent voyage où nous avons pu nous faire une idée exacte de l'opinion publique d'une des régions les plus étendues et les plus riches de France. Y est-on plus républicain que monarchiste, plus monarchiste que républicain? voilà ce qu'il serait difficile de dire, et ce qui, à la vérité, ne préoccupe personne.

Voilà ce qu'on demande au Gouvernement, ce qu'on attend de lui, sans s'inquiéter beaucoup du nom qu'il porte. Que cette satisfaction soit donnée au pays avec des garanties de durée incontestables, et nous verrons bientôt les partis périr dans leur impuissance.

Une politique pratique, où tout se juge par les résultats et rien par les mots: telle est ce qu'on pourrait appeler la politique des campagnes, si l'on tenait absolument à distinguer entre elles et les villes, et il ne serait pas difficile d'en imaginer de moins sage et de moins patriotique.

Informations

Notre représentant à Vienne, M. le comte de Vogué, est reparti pour son poste. Il a eu de longues conférences avec M. le ministre des affaires étrangères au sujet de la question

de l'Herzégovine, et il emporte des instructions très précises à l'adresse du cabinet de Vienne.

On se rappelle que, l'année dernière, le ministre de l'agriculture et du commerce adressa aux Chambres une circulaire pour leur demander leur avis sur les modifications qu'il conviendrait d'introduire et dans leurs circonscriptions et dans leur organisation intérieure.

Malgré divers rappels, toutes les réponses n'ont point encore été envoyées à l'administration centrale. Une nouvelle et pressante invitation vient d'être adressée aux retardataires par M. le vicomte de Meaux, qui désire compléter le dossier avant la fin des vacances parlementaires.

C'est à cette époque, en effet, que le conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie reprendra ses séances, et, après examen, des avis formels pour les diverses Chambres, se prononcera définitivement sur les modifications à l'étude depuis l'année dernière.

Une statue de l'illustre Châteaubriand vient d'être inaugurée à Saint-Malo, au milieu d'une grande affluence de Bretons, d'hommes politiques et de littérateurs venus de tous les points de la France.

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Au moment où l'on s'occupe de toutes parts de la création d'universités catholiques, nos lecteurs ne liront pas sans intérêt le résumé des renseignements fournis au congrès de Poitiers, par Mgr Cartuyvels, sur l'organisation de l'Université de Louvain, dont il est vice-recteur.

L'Université de Louvain est une université complète. Elle comprend une faculté de théologie et de droit canon, une faculté de médecine, une faculté des lettres, une faculté des sciences, du génie civil et des mines, une faculté d'agriculture, de création plus récente que les autres.

Le corps professoral comprend 70 professeurs, nommés par les évêques de Belgique, sur la présentation du vice-recteur. Quinze des professeurs existants appartiennent aux débuts de l'Université. Pour recruter le corps professoral, on choisit parmi les élèves qui ont passé les examens les plus brillants. S'ils ont la vocation de l'enseignement, on les fait voyager pendant quatre années consécutives; puis, lorsqu'ils ont ainsi complété leur instruction, au contact des principaux foyers de la science, et par l'étude des mœurs et des lois des différents peuples, ils reviennent à Louvain, où ils sont reçus en qualité d'agrégés, pour être ensuite, après un nouveau stage, élevés à la dignité de professeurs.

L'Université de Louvain prend soin aussi de recruter un certain nombre de professeurs étrangers, tant pour faciliter l'enseignement des différentes langues, que pour empêcher l'esprit de routine de s'introduire dans les méthodes en paralysant tout progrès. Le recteur à la direction générale de l'Université; il a la haute surveillance de l'enseignement qui s'y donne et remplit en quelque sorte, près d'elle, les fonctions de vicaire général des six évêques de Belgique, détaché à l'administration de l'enseignement catholique. Il est aidé et au besoin remplacé par le vicaire-recteur, que Mgr Cartuyvels définit modestement une sorte de préfet de police, et qui est en réalité, comme l'a fait observer Mgr Pie, le coadjuteur du recteur avec future succession. A côté du recteur, siège un conseil rectoral, formé des doyens de différentes facultés nommés chaque année par leurs collègues.

L'Université de Louvain compte plus de 1,200 étudiants: il y a une progression constante de 60 environ par année. Parmi ces 1,200 étudiants, il y en a 120 pour la théologie, 250 pour le droit, 275 pour la médecine. Louvain forme les deux tiers des médecins belges. Les étudiants en philosophie sont au nombre de 110; et il est bon de faire observer qu'il y a en Belgique deux autres facultés de philosophie: celle de Bruxelles, qu'il a été nécessaire de fonder pour combattre plus directement l'influence de la faculté naturaliste de cette dernière ville, et celle des Pères jésuites à Namur. Enfin, la faculté des sciences compte 350 étudiants. Plus de 100 ingénieurs en sont déjà sortis; les chefs d'industries catholiques se les disputent, sachant

l'heureuse influence que peuvent exercer sur leurs ouvriers les exemples d'hommes qui, à la pratique de la science, joignent celles d'une vie franchement chrétienne.

Les jeunes gens qui fréquentent les cours de l'Université sont externes ou internes. Les internes sont répartis en trois ou quatre collèges dirigés par un prêtre, et où ils conservent, en dehors des heures fixées pour les repas, le travail et le sommeil, une très grande liberté. Les externes, logés en ville chez des personnes dont le vice-recteur de l'Université doit être en mesure de connaître l'honorabilité, sont l'objet d'une surveillance spéciale.

Les ressources pécuniaires de l'université de Louvain sont de trois sortes: 1° le fond primitif, fourni par les évêques de Belgique, qui constitue le fonds de réserve; 2° le produit d'une collecte annuelle dans toutes les églises, les prêtres étant en outre assujettis à un impôt qui varie de 10 fr. à 25 fr., suivant qu'ils sont vicaires, curés, doyens ou chanoines; 3° enfin le prix de la rétribution scolaire, qui est de 250 fr. environ, et qui versé dans la caisse spéciale de chaque faculté, pour être réparti entre les différents professeurs qui, en outre de cette indemnité proportionnelle, ont un traitement fixe variant de 2,500 à 4,500 fr.

Des pensions de retraite leur sont assurées, ainsi qu'à leurs veuves et à leurs enfants orphelins.

Un article important du règlement de l'Université interdit toute association générale des étudiants, tout échange de rapports collectifs entre les élèves des autres universités, belges ou étrangères.

Telle est en résumé l'organisation générale de cette grande Université, qui est l'honneur de la Belgique, et qui, comme le disait l'autre jour Mgr Pie, si elle ne lui garantit pas son lendemain, lui assure au moins le surlendemain.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE PARIS.

On lit dans la Liberté:

Le projet de l'ouverture prochaine, à Paris, d'une université catholique, vient de faire un pas décisif. A la date du 4 septembre, la direction de l'école Bossuet, plus connue sous le nom d'école des hautes études des Carmes, a adressé aux familles qui ont leurs enfants dans cette école, une circulaire les informant que, par suite de l'ouverture à bref délai des cours universitaires dans cet établissement, l'école Bossuet sera transférée, à partir de la rentrée des classes, rue Madame, 59.

Le local où l'on va installer cette dernière école n'est autre que celui du cercle catholique dont la création, due à l'initiative de M. l'abbé Hamon, ancien curé de Saint-Sulpice, remonte à trois ans environ.

Nous nous souvenons que cet immeuble, dont les croisées de derrière donnent sur le jardin du Luxembourg, fut aménagé dans des conditions qui le rendent propre à un établissement d'instruction, et cela sans grands travaux d'aménagement nouveau.

Da reste, la rentrée des classes de l'école Bossuet aura lieu à l'établissement dit des Carmes; mais ce sera uniquement pour aviser au nombre des classes que l'on devra transférer rue de Madame, plusieurs divisions devant rester dans l'ancien établissement.

Comme l'on voit, l'archevêque de Paris procède avec la plus grande activité dans la mise à exécution des projets relatifs à l'ouverture d'une université catholique dans la capitale.

Voici quelques détails de statistique sur le gibier à la halle de Paris en 1874 et 1875:

Les résultats de la première semaine de chasse justifient entièrement les nouvelles que l'on avait données avant l'ouverture sur l'abondance probable du gibier en 1875. Les arrivages du gibier à la halle, autant que l'importance des expéditions qui sont faites chaque jour aux marchands, donnent, en effet, des chiffres supérieurs à ceux de l'année passée.

Ainsi, les arrivages de gibier qui eurent lieu pendant les quatre jours qui suivirent l'ouverture de la chasse en 1874, donnèrent un total de 32,440 pièces, tandis que les quatre premières journées de cette année atteignent le nombre de près de 35,000, bien que le gibier soit arrivé le premier jour en quantité à peu près insignifiante.

Par suite, les prix sont moins élevés que ceux de l'année passée.

En 1874, les prix moyens des quatre pre-

miers jours furent les suivants:

Lievre: 1^{er} jour, 10 fr. 15; 2^e jour, 7 fr. 25; 3^e jour, 6 fr. 50; 4^e jour, 4 fr. 50.

Perdrix: 1^{er} jour, 4 fr.; 2^e jour, 2 fr. 75; 3^e jour, 2 fr. 60; 4^e jour, 1 fr. 50.

On peut évaluer à près de 15 0/0 en moins les prix de cette année sur ceux de 1874. Ainsi, un lievre qui se vendait l'année passée, huit jours après l'ouverture de la chasse, 8 francs, ne vaut aujourd'hui, à poids égal, que 7 francs environ. Il en est de même pour les perdrix, dont les prix sont, en ce moment parfaitement abordables.

TURQUIE.

La commission consulaire a quitté Raguse le 3 septembre pour se rendre à Mostar. Quant à Server-Pacha, commissaire extraordinaire de la Porte, il a dû arriver dans cette première ville. Les instructions qu'il a reçues sont très précises. Les réclamations de tous ceux qui se prétendent lésés par des actes d'oppression seront soumises à un tribunal spécial que Server-Pacha devra constituer dès son arrivée sur le théâtre de l'insurrection. Justice sera rigoureusement rendue. Des indemnités seront accordées à tous ceux qui justifieront de leurs titres, et des punitions seront infligées à tous les fonctionnaires coupables, qui, au besoin, seront révoqués. Pour porter immédiatement à la connaissance des populations insurgées les intentions du gouvernement, Server-Pacha publiera probablement à Mostar, une proclamation dans laquelle il leur exposera que désormais l'administration devra apporter plus de tolérance dans ses rapports avec les administrés.

Le cabinet serbe se débat au milieu de difficultés inextricables. Sollicité d'une part par les Bosniaques de prendre part à l'insurrection, il aurait été averti d'autre part par le représentant de l'Autriche que tout acte d'hostilité de la Serbie contre la Turquie pourrait être suivi de l'occupation de la principauté par les troupes autrichiennes, pour assurer la neutralité de la Serbie. On croit que la Serbie va publier une circulaire où elle prouvera qu'elle est obligée de protéger son territoire par les armes.

La dépêche suivante de Belgrade est publiée par la France:

La nouvelle de la violation du territoire serbe par les Turcs, sur divers points de la frontière, a surexcité les esprits.

La Skuptschina a reçu plus de 200 télégrammes venus de Belgrade qui demandent la guerre.

Une députation d'insurgés envoyés de Trébigne sera reçue à sa barre. Elle doit lire une proclamation de Liubiratchitch à la Serbie.

Une dépêche, rédigée par Ristich, part pour Constantinople, protestant contre la violation du territoire serbe par les Turcs. Copie en sera donnée aux consuls accrédités près les princes.

L'ordre vient d'être donné de faire avancer sur la frontière, sous le commandement du général Zach, des bataillons de la landwehr, chargés de renforcer la garnison des forteresses.

La conduite des Turcs, même leur conduite diplomatique, est blâmée par les plus modérés; elle a mis le prince dans l'alternative d'abdiquer ou de faire la guerre.

Le commissaire ture Server-Pacha, croit, d'après une dépêche de Constantinople, que la paix sera rétablie en Herzégovine avant même que les consuls aient exercé leur action sur les insurgés. Beaucoup d'insurgés auraient déjà fait leur soumission. On ne dit pas cependant que les chefs insurgés aient encore fait mine d'entrer en communication avec les consuls, et s'il faut admettre comme authentique un nouveau manifesté de ces chefs, ils déclareraient qu'aucun d'entre eux ne viendra prendre part aux négociations ouvertes à Mostar par les consuls. Le manifesté en question pose comme bases de la paix à rétablir les trois points suivants: création d'une principauté nouvelle, gouvernée par un prince chrétien; reconnaissance de la suzeraineté de la Turquie; tribut payé à la Porte-Ottomane. Une dépêche publiée par le Times et d'après laquelle le manifesté serait seulement à l'état de préparation, ajoute que les insurgés offriraient de se charger d'une partie de la dette turque. Il est certain que les affaires des Turcs vont mieux en Herzégovine, et jusqu'ici les deux gouvernements serbe et monténégrin n'ont pas bougé. Leurs sujets seulement ont pris part individuellement à la lutte.

Divers journaux autrichiens et une dépêche du Times annoncent bien que des négociations sont ouvertes entre le Montenegro et la Ser-

bie en vue de s'entendre sur l'attitude à prendre de concert. Mais ces négociations sont peut-être antérieures au récent retour de fortune des Turcs. Les deux Etats sont d'ailleurs en rivalité, chacun d'eux désirant s'annexer les provinces soulevées, tandis que tout ou parti des insurgés voudraient non pas devenir Serbe ou Monténégrin, mais former un Etat distinct.

En Serbie, il faut attendre l'ouverture solennelle de la Skouptschina, qui aura lieu jeudi, pour savoir si la pression exercée par les puissances et la crainte d'une occupation autrichienne calmeront l'effervescence guerrière qui a marqué la formation du nouveau cabinet Ristich. Il paraît qu'à Belgrade on fait grand bruit d'une violation du territoire serbe par des soldats turcs; on oublie que, depuis le début de l'insurrection, bon nombre de bandes serbes ont violé le territoire ture.

ESPAGNE.

On croit maintenant à Madrid que Darragaray est parvenu à entrer en Navarre. Il aurait donc échappé au général Delatre, qui le poursuivait depuis la Catalogne, et aux troupes envoyées de Tafalla et de Jaca pour lui couper la route de Navarre de concert avec la brigade Gollin. Mais son armée s'est fondue par les marches forcées, par la désertion et par les combats. Nous voyons dans les dépêches contenues dans les journaux espagnols, qu'en quittant la Catalogne, pour gagner Canfranc par le Haut-Aragon, Darragaray ne conservait plus que mille fantassins et cent cavaliers. Le général Delatre ayant pu l'aborder deux fois, sa troupe se serait trouvée réduite à six cents hommes et à quelques chevaux. Les dépêches carlistes nous diront probablement le contraire.

Chronique locale et méridionale.

L'autorité militaire supérieure reçoit journellement des demandes formées par des réservistes de la classe 1867, à l'effet d'obtenir, soit une exemption d'appel, soit un changement dans la désignation des corps auxquels ils ont été affectés. Les demandes de cette nature ne peuvent recevoir aucune suite favorable, attendu que les instructions ministérielles ont exactement défini et limité les cas d'exemption légale, et que les changements d'affectation présenteraient de sérieux inconvénients.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la dépêche suivante, que nous nous empressons de porter à la connaissance du public:

« Versailles, le 31 août 1875.

« Monsieur le préfet, je suis informé qu'un réserviste, dispensé comme instituteur du service militaire, a pu, au bout de dix années, se faire délivrer, à l'aide de manœuvres coupables, un congé de libération, bien que n'ayant pas strictement rempli les conditions de l'engagement décennal qu'il avait souscrit.

« Profitant d'un congé illimité qui lui avait été accordé par l'autorité universitaire, le réserviste a occupé pendant sept ans une place dans une grande compagnie.

« Afin qu'un fait pareil ne puisse se représenter, je vous prie d'examiner, avec le plus grand soin, la situation actuelle de chacun des réservistes bénéficiant, dans votre département, d'une dispense, à quelque titre que ce soit, et de me faire connaître, le plus tôt possible, les noms de ceux qui occuperaient un emploi autre que celui pour lequel la dispense a été accordée.

« Recevez, etc.

« Le Ministre de la guerre.

Pour le Ministre et par son ordre, Le Directeur général du personnel et du matériel, RENSON.

La plupart des réservistes ont répondu à l'appel, et il en est peu qui se soient crus dispensés de se rendre à leurs régiments. Quant à ceux qui n'ont pas tenu compte des lettres de convocation qu'ils ont reçues, leur nom a été immédiatement transmis au ministre de la guerre, et des poursuites vont être commencées contre eux.

Les journaux de tous les points des départements sont unanimes à constater l'excellent esprit qui anime les réservistes de la classe de

1867. Point de chants bruyants ni de bravades. Tous apprécient l'importance de la mesure qui les concerne, et ne s'en dissimulent pas les charges, tout en comprenant la nécessité.

A Lille, les officiers qui ont assisté, samedi, aux nombreux exercices des réservistes sur le Champ de Mars, attendent les meilleurs résultats de l'instruction qui va leur être donnée pendant un mois. La garde mobile a déjà dégrossi la plupart d'entre eux. Dans ces circonstances l'instruction militaire doit marcher vite.

A Rouen, l'appel s'est effectué dans les meilleures conditions. Les hommes font preuve de beaucoup de bonne volonté. On remarque dans les réservistes rappelés des hommes de toutes les conditions et de toutes les situations sociales. Deux sous-préfets figurent dans les rangs comme simples soldats. Il y a aussi plusieurs maires de communes. Le précepteur des enfants du maréchal de Mac-Mahon a dû lui-même endosser l'uniforme et servir comme simple soldat.

Voici quelques renseignements qui nous sont donnés par le Siècle sur les exercices auxquels sont soumis les réservistes :

Les premières journées seront consacrées à la reprise de tous les exercices du chassépot, du génie, etc., auxquels les hommes de 1867 ont déjà été initiés pendant la guerre; puis commenceront les grandes manœuvres, auxquelles prendront part les corps d'armée tout entiers.

Pour assimiler presque complètement les manœuvres à une guerre véritable, les troupes, suivant les cas et les lieux, bivouaqueront ou seront cantonnées dans les villages. Les officiers auront donc à veiller aux logements, à faire dresser des tentes, etc. On habituera ainsi les hommes à la vie exceptionnelle du service en campagne. La soupe se fera par escouade; les rations seront perçues et distribuées comme en présence de l'ennemi, il en sera de même des munitions. On évitera de donner aux hommes un grand nombre de cartouches, afin de mettre aux prises avec la nécessité les officiers chargés de leur renouvellement. Les fourgons de l'artillerie suivront les régiments. Aux colonels de surveiller la consommation des munitions et d'aviser à temps pour les remplacer.

Des ambulances seront montées et démontées. Enfin, on mettra à l'épreuve nos officiers sur la question, plus importante qu'on ne croit, des bagages.

Chaque régiment ne pourra se faire suivre que de quatre voitures de bagages. Les troupes seront en tenue de campagne réglementaire; les officiers porteront le képi, pas d'épaulettes.

Les troupes qui figureront l'ennemi porteront, pour se reconnaître, une coiffe blanche.

Les manœuvres auront lieu à partir du sept septembre.

On profitera de cette occasion pour expérimenter divers objets récemment introduits dans l'équipement militaire : les toiles en caoutchouc et en moleskine pour le couchage des hommes; — les tentes Valdejo, définitivement adoptées en principe, afin de voir si le montant devra être divisé en trois ou quatre parties; — les seaux en toile, destinés à remplacer les grands bidons, il en sera délivré un pour quatre hommes; — les havre-sac en toile d'un nouveau modèle, dans lesquels les bois des anciennes planchettes a été remplacé par un bois plus solide, et l'ouverture latérale pour retirer les cartouches supprimée; les porte-manteaux plus petits que ceux actuellement d'ordonnance; — enfin des fanions, guidons et lanternes pour le service des quartiers généraux.

Ces divers objets ne seront adoptés que si les essais qu'ils vont subir pendant les manœuvres leur sont favorables.

On compte également faire sur le terrain la mise à l'essai des appareils télégraphiques de campagne et du service des postes militaires.

Le Journal officiel publie une circulaire adressée le 2 septembre aux préfets par M. le ministre de l'intérieur, au sujet des indemnités qu'il pourrait être nécessaire d'accorder à un certain nombre de réservistes de la classe de 1867 enlevés à leurs travaux et privés de leurs salaires pendant les quatre semaines où ils sont appelés à prendre part aux exercices militaires en exécution de la loi du 27 juillet 1872.

Après avoir établi, ce qui n'est pas contestable, qu'en droit aucune compensation pécuniaire ne leur est due, la circulaire fait remarquer qu'en tenant compte des dispenses accordées aux soutiens de famille, du nombre des célibataires n'ayant aucune charge domestique ou se trouvant à l'abri de la gêne, des employés des administrations publiques dont les traitements continueront d'être régulièrement payés, leur congé étant nécessaire par l'accomplissement d'un devoir que la loi impose, il ne restera qu'une quan-

tité assez restreinte de secours à distribuer. En effet, en dehors des catégories précédentes, on ne trouve plus que les employés appartenant à des administrations privées, ou adonnées à l'industrie et au commerce, les ouvriers des villes et les journaliers des campagnes. Pour les premiers, M. le ministre espère que les patrons pourront le plus souvent, grâce aux bons offices de la camaraderie, leur conserver leurs émoluments. Nous savons que déjà plusieurs administrations importantes ont pris spontanément à cet égard de généreuses décisions. Pour les autres, M. le ministre estime que le soin de les secourir appartient aux communes; ce n'est que dans le cas où celles-ci seraient dans une impossibilité absolue de le faire, que l'Etat leur viendrait en aide.

Cette circulaire fera taire assurément les craintes et les réclamations qui commençaient déjà à se produire. Il y aura sans doute encore çà et là quelques sacrifices à supporter; mais nos jeunes réservistes et leurs familles sauront comprendre qu'ils ne les supportent que pour le bien de l'Etat, pour la sécurité et l'honneur de la patrie.

Nous croyons savoir, dit la Patrie, que l'appel sous les drapeaux de la classe 1874 aura lieu dans les derniers jours du mois de novembre prochain; les bureaux de la guerre ont reçu des ordres pour prendre des mesures en conséquence.

AVIS

Des examens pour les candidats aux emplois d'officier de réserve dans l'artillerie, le train d'artillerie et le train des équipages auront lieu pour ceux des 3^e et 4^e subdivisions de région (Cahors et Montauban) le mardi, 14 septembre, à midi, à Montauban sous la présidence de M. le général Guillon.

Les candidats devront se présenter sans autre avis, et joindre à leur demande leur acte de naissance et l'état de leurs services.

M. le Préfet a, nous assure-t-on, autorisé la réouverture de tous les cafés d'Albas.

Nous apprenons avec plaisir que M. Pélissier de Mirandol, maire d'Albas et son adjoint M. Pécal ont retiré leur démission.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 25 août, M. André, inspecteur d'Académie, en résidence à Cahors, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Le même arrêté désigne pour le remplacer M. Appert, inspecteur à St-Brieuc.

Par arrêté préfectoral, en date du 30 août, M. Gary, commissaire de police à Gramat, a été nommé à la résidence de Gourdon, et M. Bel (Ambroise) est nommé commissaire de police à Gramat, en remplacement de M. Gary.

Nous lisons dans la Gazette de France :

On travaille actuellement au ministère de l'intérieur, à la préparation d'un règlement d'administration publique qui va être soumis au Conseil d'Etat, et qui a pour but de régler la situation des employés de préfecture et de sous-préfecture.

Il existe actuellement pour chaque préfecture sous le titre de fonds d'abonnement, un crédit dans lequel la part du personnel et celle du matériel sont confondues. Divers décrets ont établi que la répartition du crédit entre ces deux catégories ne serait pas laissée au libre arbitre des préfets; la proportion a varié jusqu'à ces derniers temps. Actuellement les quatre cinquièmes du fonds d'abonnement sont attribués aux employés et le cinquième restant au matériel. Pour ce dernier cinquième, le préfet n'a aucun compte à rendre.

La moyenne du traitement des employés de 1^{re} classe, dans les préfectures, est de 1,840 fr., et pour les sous-préfectures de 700 fr.

Le règlement d'administration publique que prépare le gouvernement va améliorer cette situation.

Le fonds d'abonnement voté par la Chambre pour 1876 s'élève à la somme de 6 millions.

Il résulte du rapport rédigé par M. Dieulafoy, ingénieur, sur les pertes éprouvées pendant l'inondation, par la commune de Toulouse, que 209 personnes ont été noyées ou écrasées. Sur ces 209 personnes, 198 ont été ensevelies dans

le cimetière de la ville, 1 à Portet, 7 à Blagnac, 3 à Merville. Deux militaires sont morts victimes de leur dévouement. On a jeté à la Garonne enfoui directement ou livré aux équeurisseurs : 200 à 210 chevaux, 35 porcs, 15 vaches et 12 chiens.

Sur les 2,212 maisons comprises dans les quartiers inondés, 1,141 se sont écroulées, 316 devront être reconstruites. Les pertes immobilières subies dans la seule commune de Toulouse par la ville ou les particuliers peuvent être évaluées à 11,270,000 fr. Certaines rues ont été partiellement affouillées; les allées de Garonne, entièrement ravinées jusqu'à une profondeur de six mètres. Des bancs de sable et de graviers ont remplacé les terres arables et les ramières.

Dans un quartier, 30 hectares ont été couverts d'une couche de sable et de cailloux roulés, qui varie de 50 centimètres à 1 mètre 50 d'épaisseur. Enfin la superficie couverte par les eaux dans la commune de Toulouse est de 3,150 hectares environ; la plus grande largeur qu'ait atteinte la Garonne est de 3,120 mètres.

L'Avenir, des Landes, croit savoir que les RR. PP. jésuites ont acheté, aux environs de Pau et moyennant un million cinq cent mille francs, la propriété de Beaumont, située sur la côte de Bizanos, pour y ériger une Faculté libre.

Les pèlerins allemands arriveront à Agen le 9 septembre et repartiront le lendemain pour Lourdes. Le train qui doit les mener viendrait directement de Mons, en Belgique. Dans ce train, les pèlerins belges et les pèlerins allemands se confondraient. Il sera composé de quatorze voitures de toute classe, mais principalement de la troisième, ce qui semble indiquer un maximum de 600 voyageurs et un minimum de 500.

On lit dans le Temps :

La journée du 4 septembre s'est passée, comme on devait s'y attendre, dans le plus grand calme par toute la France. Un seul fait est signalé, fait absolument insignifiant. A Agen, une centaine d'individus se sont proménés en ville, chantant la Marseillaise. Cette sottise ne paraît s'être produite nulle part ailleurs. Le tapage politique et les manifestations ne sont plus dans les mœurs du jour. Depuis que la Constitution est votée et que nous avons un gouvernement assis et un lendemain assuré, le calme est revenu dans les esprits, on fait de la politique plus sérieusement, et c'est sur la préparation des élections générales que se porte l'effort légal et le travail régulier des partis.

Le ministre de la guerre a décidé, le 1^{er} juin 1875, que dans l'arme de la cavalerie, les capitaines commandants, les fonctionnaires adjudants-majors et les officiers de peloton seraient d'un sifflet, modèle dit Baduel.

Une instruction ministérielle en date du 15 août courant règle l'emploi de ce sifflet dans les manœuvres.

Il n'est pas destiné à remplacer la trompette dans le service habituel; il est simplement un aide de commandant dans les circonstances où une troupe à intérêt à ne pas révéler sa présence ou ses mouvements.

Ces circonstances ne se présentent qu'à proximité de l'ennemi, aux avant-postes, dans le service des reconnaissances, dans les marches de nuit ou à travers des terrains couverts, dans les embuscades, enfin dans les prises d'armes de bivouacs ou cantonnements.

On écrit de Paris au Messenger du Midi :

L'inquiétude qui règne depuis longtemps au ministère de l'agriculture et du commerce, au sujet du Phylloxera, est aujourd'hui arrivée à son paroxysme. En présence de l'inefficacité, malheureusement trop réelle, du nombre incalculable de procédés inventés pour combattre l'insecte; en présence de l'immense désastre qui pèse si lourdement sur la fortune privée du midi de la France, et qui menace d'atteindre, dans le plus clair de ses revenus, la fortune publique, on assure que des personnages des plus considérables du ministère seraient sur le point de se transporter dans les départements de l'Hérault et du Gard pour se rendre compte de visu de l'état des vignobles. On ajoute que M. de Meaux le ministre de l'agriculture et du commerce lui-même, serait au nombre de ces visiteurs.

Une trentaine de carlistes rentrés sur le territoire français dans le département des Basses-

Pyrénées où ils ont été désarmés, sont passés à Agen, escortés par la gendarmerie. Ils doivent être, paraît-il, internés à Limoges.

Les huîtres ont fait depuis quelques jours leur apparition. On dit que les huîtres de la Manche sont très abondamment pourvues cette année. On a lieu d'espérer, partant, que les prix de ces mollusques, dont certaines personnes sont si friandes, subiront une notable réduction.

Une réunion privée que M. Naquet devait tenir à Marseille a été empêchée par arrêté de général Espivent.

On vient d'arrêter, sur les frontières du Suisse, un employé de la recette des contributions indirectes d'Albi qui avait pris la fuite en enlevant une somme de 1,500 fr.

Un violent orage a éclaté ce matin sur Cahors. La foudre, qui grondait sans interruption, est tombée sur divers points de la ville : sur l'église des Carmélites et sur une maison du port Bullier. Fort heureusement le fluide n'a laissé aucune trace fâcheuse de son passage.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Nos informations de Paris à la date d'hier constatent que le discours de M. Raoul Duval a produit une vive émotion dans le gouvernement.

Ces informations nous disent également, que la lettre par laquelle M. l'amiral de La Roncière s'est excusé de ne pouvoir assister au banquet est conçue en des termes inacceptables pour le gouvernement et pour l'Assemblée.

La Commission de permanence sera saisie évidemment de ce grave incident. M. l'amiral de La Roncière, qui commande en ce moment l'escadre de la Méditerranée, s'exprime ainsi :

J'ai la prétention que, lorsque le moment en sera venu, la France redevenue libre de son choix et reprenne ainsi dans le concert européen la place que lui interdit la formule actuelle de son gouvernement. (Sensation prolongée.)

Le discours de M. Raoul Duval est rempli d'outrages pour les députés qui ont voté la constitution du 25 février. C'est une manifestation impérialiste, avec accompagnement d'injures contre les princes d'Orléans, contre le centre droit et aussi contre ceux qui, comme M. de Kerdrel, veulent soutenir la Constitution qui a été adoptée malgré eux, mais qui est la loi.

Le mot malhonnête dont le Pays s'était servi à l'égard de l'acte solennel du 25 février, est répété par M. Raoul Duval. Il ne doit pas être permis, même à un député, de qualifier ainsi le vote de la Constitution. On a 24 heures pour maudire ses juges; mais il est interdit de les insulter, et de supposer qu'ils ont obéi à d'autres sentiments que ceux du devoir.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, 9 septembre, 40 h. 55, m.

Le Journal officiel annonce la révocation de l'amiral de La Roncière Le Noury. Le vice-amiral Rose est nommé à sa place commandant de l'escadre de la Méditerranée.

Bourse de Paris.

Paris, 9 septembre 1875.

Rente 3 p. %..... 66.60
— 4 1/2 p. %..... 92.20
— 5 p. %..... 104.20

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 40 (4 SEPTEMBRE 1875).
Association française pour l'avancement des sciences. — Congrès de Nantes : Du rôle et des fonctions de la vessie natatoire, par M. Armand Moreau ; séances des sections. — Congrès des anthropologistes et des ethnologistes allemands. — Académie des sciences de Paris. — La vie du langage, par M. Whitney. — Publications nouvelles. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 40 (4 SEPTEMBRE 1875).
Histoire ancienne des peuples de l'Orient, d'après M. Maspéro, par M. E. Brunetière. — M. Sully Prudhomme, sa traduction de Lucrèce, par M. Em. Boutroux. — Récentes publications historiques, par M. Félix Rocquain. — Causerie littéraire. — La semaine politique.
On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine, à Paris.
Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20

fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.
Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.
Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 41.
Texte : Les historiens contemporains. — Théodore Mommsen, par M. Prosper Segond. — Etienne Moret (suite). — 3^e partie. — Paris. — Le suicide, par M. Francisque Sarcey. — Mœurs et scènes populaires du Midi. — L'Escoubillairé, par M. Jules Troubat. — Un gigantesque projet, par M. A.-T. — Une petite industrie. — Le nougat, par M. Armard. — Légende irlandaise. — La paresseuse et ses tentes, par M. Snop.
Gravures : Théodode Mommsen. — Une héronnière. — Le miroir aux alouettes. — La famille

chien, d'Ava en Birmanie, d'après une photographie.
Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr.
Bureaux : 23, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.
Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-porte : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque

trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 5 mois, 3 fr 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 5 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des départements.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

On demande des représentants.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layrou.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

UN MOT

sur le Suffrage universel,

par M. Henri NADAL.

Prix : 1 fr.

UN DERNIER MOT

sur le Suffrage universel,

par le même.

Prix : 50 centimes.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

Eaux Minérales de Miers

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvernac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvernac. Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.
Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvernac, par Gramat (Lot).

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée. Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mûtier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliées. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 390 fr.
OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur ses catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 41 volumes grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

A l'imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée,

on demande un Apprenti.

A CÉDER pour cause de santé, grande banlieue de Paris, un journal politique 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Burq, Paris.

A VENDRE

A PUY-L'ÈVÈQUE

Le Café Couzy
dit de l'UNION

Place du Mercadier, ancienne maison Doumeyroux, avec ustensiles, tels que :

Billard neuf ; Tables en marbre blanc ; Glaces : Calorifère ; Cuisinière ; Pendule ; Lustre ; etc., etc.

S'adresser à M. Couzy, ou à M. Lafargue, son gendre, qui en feront la vente.

FLEURS ARTIFICIELLES.



M^{me} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes ; Feux d'artifice.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. pour les Départements. 4 fr.

A VENDRE UN COUPÉ

BACHES, TIMON ET HARNAIS le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

A VENDRE

Un moulin à eau et ses dépendances consistant en maison, pré, terre, jardin, vigne et bois peupliers, au tènement de la Rhode, commune de Saint-Martin-de-Vers, aux abords du chemin vicinal de Cahors à Labastide-Murat. Le tout d'une contenance de 2 hectares, 7 ares, 10 centiares.

S'adresser, pour les renseignements, à MM^{es} Lalo, notaire à Lauzès, Labie, notaire à Cahors, Brugalières, notaire à Labastide-Murat.

Et à M. Pugnet, receveur de l'enregistrement en retraite, domicilié du lieu d'Ognolles, près Beaulieu-les-Fontaines (Oise), qui est le propriétaire de ces biens.

AVIS

M^{me} V^e ANDRAL

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de M^{me} V^e Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle. On trouvera chez elle : chevaux et voitures à volonté.

Glacière Cadurcienne GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions